

Riddes, le 7 février 2020

A la rédaction du bulletin
officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 6 du 7 février 2020

COMMUNE DE RIDDÉS

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Marie Madeleine Amoos-Crettenand, domiciliée à Riddes, lui a adressé une requête tendant à obtenir autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Impasse du Téléphérique 1, 1908 Riddes Parcelle N° 924 / PPE N° 8428
Enseigne	Café du Téléphérique
Prestations	Offre de prestations de mets, de boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	du lundi au samedi de 06h30 à 23h00 le dimanche de 07h00 à 13h00
Début de l'activité	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 7 février 2020

L'Administration communale

Administration communale

Rue du Village 2 – CH-1908 Riddes
administration@riddes.ch – Tél : 027 305 20 23

